

M. Denis MASSEGLIA

Président du Comité National
Olympique et Sportif Français
1 avenue Pierre de Coubertin
75 013 Paris

Paris, le 26 mars 2012

Monsieur le Président,

Le Comité national olympique et sportif français a bien voulu me soumettre, ainsi qu'aux autres candidats à l'élection présidentielle, la plate-forme intitulée « *Faire du sport un enjeu pour la France* ». Je vous en remercie.

J'ai pris connaissance, avec grand intérêt, des cinq objectifs et des douze propositions contenus dans votre document. Ils rejoignent très largement les orientations que j'ai moi-même proposé pour l'avenir du sport dans le discours de Créteil, le 11 février dernier. J'ai présenté ma vision du sport, facteur d'émancipation et d'épanouissement personnel et levier pour les politiques de la jeunesse, de l'éducation, de la cohésion sociale et de la santé.

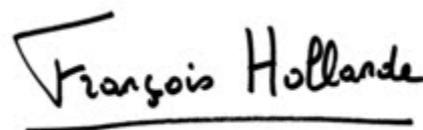
Je vous adresse la réponse que j'ai voulu apporter à votre sollicitation, ainsi que mes « 30 engagements pour le sport ». Sur cette base, j'entends mener une politique ambitieuse, rigoureuse, humaniste et enthousiaste, si les Français me font confiance le 6 mai prochain.

Ce souffle nouveau, qui succédera à cinq années de mépris pour le sport de la part de la majorité en place, sera porté en étroite collaboration avec le mouvement sportif. Je souhaite accompagner le CNOSF dans la réalisation de ses projets et l'associer aux politiques publiques conduites par l'Etat.

Notre collaboration s'appuiera sur des relations fondées sur la confiance réciproque et le respect de l'indépendance du CNOSF. J'entends valoriser l'importance de la contribution du mouvement sportif à l'intérêt général et soutenir l'engagement libre des femmes et des hommes, moteur de la vie associative sportive.

J'entends que le sport soit désormais une chance pour notre pays et pour sa jeunesse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes cordiales salutations.



« Faire du sport un enjeu pour la France »

Le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) a bien voulu me soumettre, ainsi qu'aux autres candidats à l'élection présidentielle, la plate-forme intitulée « Faire du sport un enjeu pour la France ». Elle comprend cinq objectifs et 12 propositions. Je souscris pleinement aux cinq objectifs et répons ici à chacune des douze propositions.

Proposition 1 - Développer durablement l'éducation physique et sportive (EPS) de la maternelle à l'université.

Je ferai du sport une cause nationale, une priorité de la maternelle à l'université pour les jeunes valides ou en situation de handicap, car tout commence à l'école. Dans cet objectif, j'augmenterai significativement le nombre de professeurs d'EPS et renforcerai la place du sport dans la formation des professeurs des écoles. Je soutiendrai également les associations sportives scolaires et universitaires, qui sont autant de passerelles vers la pratique du sport en dehors de l'école. Un plan d'équipement sera contractualisé avec les collectivités locales et le plein emploi des équipements sera systématiquement recherché.

Proposition 2 - Faire de la pratique sportive une priorité de santé publique.

Je m'engage à mettre en place un véritable programme de santé publique, à tous les âges de la vie, basé sur la prescription sportive et le développement de la mobilité douce dans nos territoires. Le sport sera intégré dans les dispositifs publics de prévention de la santé, dans les projets régionaux de santé et dans les ateliers santé-ville. Je mobiliserai les entreprises publiques et privées pour qu'elles inscrivent la pratique sportive dans les contrats collectifs d'assurance complémentaire. Cette politique interministérielle, qui relève de l'Etat, doit associer toutes les institutions territoriales, de l'Europe à la commune, et s'appuyer sur tous les acteurs compétents - dont le mouvement sportif.

Proposition 3 - Affirmer la reconnaissance de l'utilité sociale des associations sportives et faciliter le fonctionnement des clubs.

L'association sportive est d'utilité sociale : c'est un lieu de vie et un lieu d'éducation. Je veux consolider ses ressources humaines et financières. Aussi, je

créerai un fonds de 1200 emplois et j'orienterai des emplois d'avenir vers le sport. L'investissement des bénévoles sera mieux reconnu par un ensemble de mesures comme l'accès à la validation des acquis de l'expérience et l'ouverture d'un droit à un « Congé engagement ». Les moyens du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) destinés aux associations seront renforcés. Il est également indispensable de mener une réduction drastique des contraintes administratives des associations.

Proposition 4 - Améliorer la formation d'un encadrement professionnel.

Un encadrement de qualité est la condition première pour le développement du sport dans toute sa diversité, des clubs à la filière économique des activités physiques et sportives (tourisme, équipementiers...). Je m'engage à mieux former les professionnels de l'encadrement à cette diversité des besoins. Je faciliterai la pérennisation des emplois sportifs, l'accès des jeunes aux métiers du sport, et la reconversion des éducateurs confrontés à la pénibilité de leur travail. La possibilité pour les associations de créer des emplois sera amplifiée par une adaptation des formations.

Proposition 4 bis - Développer, dans les clubs, les pratiques pour le plus grand nombre.

Le sport doit être un droit pour toutes et tous, tout au long de la vie. Je veux résorber les inégalités d'accès à la pratique sportive et permettre à chacun de pratiquer et d'encadrer le sport pour son émancipation et son épanouissement personnel. Aussi, je mènerai une politique publique volontariste en mobilisant les ministères pour améliorer la formation de l'encadrement, soutenir la vie associative, aménager les territoires en métropole et en outre-mer. Je créerai un Institut National du Loisir Sportif, centre de ressources pour le sport pour tous, à l'image de l'INSEP pour le sport de performance.

Proposition 5 - Clarifier les compétences entre l'Etat et le mouvement sportif.

Une nouvelle organisation d'un véritable service public du sport est nécessaire. L'organisation du sport doit être comprise, lisible et partagée. Une loi cadre de modernisation du sport fixera les ambitions collectives et les prérogatives de chacun. L'Etat, pilote, stratège, sera le garant de la cohérence des politiques

publiques contractualisées avec le mouvement sportif et les collectivités locales. Je créerai une Assemblée nationale du sport et des Assemblées régionales, respectueuses de tous les acteurs et dotées de compétences propres. Une nouvelle étape de la décentralisation consacrera pleinement le sport.

Proposition 6 - Soutenir le mouvement sportif dans la création du « Pôle d'excellence sportive Grand Paris ».

Le CNOSF porte un projet de « Pôle d'excellence sportive Grand Paris » rassemblant les acteurs économiques, l'université, la recherche, et les sportifs. Je soutiens cette initiative.

Au-delà de ce projet, je soutiendrai également la constitution d'une filière économique d'excellence dans le secteur du sport à travers la création d'un grand pôle de compétitivité intégrant le pôle d'excellence et se développant sur l'ensemble de notre territoire. Ces initiatives constitueront un argument déterminant dans le cadre d'une future candidature olympique française.

Proposition 7 - Mettre en place avec l'Etat une nouvelle organisation du sport de haut niveau.

Les résultats du sport français sont d'un très bon niveau, mais les équipes de France peuvent faire mieux encore. Chaque discipline sportive doit pouvoir accéder aux meilleurs résultats internationaux. Je souhaite que le CNOSF ait la responsabilité complète de la sélection de l'équipe olympique et soit doté d'une équipe de « Préparation Olympique », chargée d'une mission d'accompagnement auprès des fédérations sportives. Je renforcerai le statut des sportifs et des arbitres de haut niveau et je créerai une cellule dédiée au suivi des sportifs à l'issue de leur carrière. Je ne veux pas oublier la femme et l'homme derrière le champion.

Proposition 8 - Imposer aux chaînes publiques l'obligation d'assurer le signal de retransmission d'un événement sportif de niveau mondial.

Une plus grande diversité sur les écrans numériques est nécessaire. Je m'engage par une évolution du cahier des charges des chaînes de télévisions du service public à favoriser l'exposition d'un « plus large éventail de disciplines » et la promotion d'enjeux citoyens (développement de la pratique, lutte contre les

discriminations, la violence, le dopage, l'addiction aux jeux d'argent...). Je veux que soit révisée la liste des événements du décret « Télévision Sans Frontière » en faveur du sport féminin et des sports d'audience modeste dont le handisport.

Proposition 9 - Accueillir des grands événements majeurs comme les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été ou d'hiver.

La France a vocation à accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques et à rayonner dans le monde par le sport. Les candidatures de notre pays aux grandes compétitions internationales, aux Jeux Olympiques et Paralympiques, aux Jeux Olympiques de la Jeunesse doivent émaner du mouvement sportif et être porteuses de projet de développement du sport. Dans ces conditions, je les soutiendrai totalement. J'ai l'ambition de doter la France des équipements indispensables pour accueillir les grandes compétitions internationales, en favorisant leur implantation dans des territoires délaissés.

Proposition 10- Instaurer un délit d'atteinte à l'image ou à l'éthique du sport.

L'éthique sportive est exigeante et va au-delà du simple respect des règles. Les éducateurs et les dirigeants ont à cet égard un devoir d'exemplarité. Les déviances sportives les plus graves font déjà l'objet de multiples incriminations pénales, aussi je ne souhaite pas instituer un nouveau « délit d'atteinte à l'image ou à l'éthique du sport ». Par ailleurs, je veillerai à renforcer la lutte contre le dopage et je travaillerai à l'installation d'une agence internationale contre la corruption sportive. La sincérité du résultat est l'essence même du sport.

Proposition 11 – Confier davantage de responsabilités au mouvement sportif français. Créer un véritable partenariat entre l'Etat et le CNOSF au moyen d'un contrat pluriannuel.

Le CNOSF aspire à plus de responsabilités et sa demande est légitime. J'aurai à cœur que soit installée une relation équilibrée et de confiance entre l'Etat et le mouvement sportif. Le CNOSF doit prendre sans attendre plus de responsabilités dans le sport de haut niveau, les relations internationales, les candidatures aux grandes manifestations et les aides du CNDS à ses comités régionaux et départementaux. L'ensemble des missions ainsi confiées au CNOSF fera l'objet d'une contractualisation précise dans un cadre pluriannuel.

Proposition 12 - Redéfinir et consolider le financement du sport.

Je m'engage à stabiliser les moyens publics nationaux affectés au sport. De nouveaux modes de financement devront être explorés. Le sport bénéficiera de son inscription dans les grandes politiques publiques de la jeunesse, de l'éducation, de la cohésion sociale et de la santé. Les recettes provenant de la taxe Buffet et celle des jeux d'argent seront augmentées. Le sport bénéficiera également de mesures générales inscrites dans mes « 60 engagements pour la France » : les emplois d'avenir, l'accroissement du nombre des professeurs, le développement du service civique, le livret épargne industrie...

Pour réussir ces projets ambitieux, j'installerai un Ministère des Sports de plein exercice qui portera une loi cadre de modernisation de l'organisation du sport en France.

François HOLLANDE

« Le sport n'est pas une obligation, c'est la condition de notre propre épanouissement.

Le sport a trois vertus principales dans une société. Il permet d'abord de la cohésion, cohésion entre des individus qui ne se connaissaient pas avant de se rencontrer sur un terrain ou dans un stade, cohésion entre des territoires, cohésion entre des groupes sociaux, cohésion entre des catégories qui pouvaient avoir des intérêts différents. Oui, le sport rassemble, réunit. C'est la première vertu.

La seconde vertu, c'est que l'activité sportive donne à la jeunesse une espérance, une capacité de se réaliser, une possibilité de s'épanouir. J'ai voulu faire de la jeunesse le grand enjeu de l'élection présidentielle. Et donc, parler du sport, c'est parler de la jeunesse. C'est lui dire la confiance que nous mettons en elle.

La troisième vertu, c'est la qualité de la vie que permet le sport. D'abord une meilleure santé, mais aussi une maîtrise de soi, l'épanouissement de son corps, la conception que nous pouvons avoir de notre propre réalisation personnelle. Le sport est aussi une économie pour l'assurance maladie. Il faut en tirer tous les enseignements et prescrire le sport au plus grand nombre de Français.

Aujourd'hui, les Français veulent retrouver confiance. Confiance dans l'avenir, confiance dans l'Etat, confiance dans ce qui les rassemble dans la Nation. Et le sport peut y contribuer. J'ai fixé trois priorités pour une politique sportive.

D'abord, autour d'un ministère des Sports qui devrait prendre toute sa légitimité intégré dans un grand pôle éducatif, nous pourrions poursuivre trois ambitions : garantir à tous les jeunes la possibilité de pratiquer du sport dans une association ; agir pour la santé et le mieux-vivre ensemble en permettant à tous de faire du sport tout au long de la vie ; et puis enfin, faire rayonner la France en soutenant l'excellence sportive.

Et tout cela, au service d'une fierté collective. Il n'y a pas beaucoup de domaines de la vie humaine qui nous rendent parfois heureux comme le sport. Une Nation a besoin de grandes émotions collectives, de grandes passions, de causes qui nous dépassent. Et le sport permet, à un moment, de nous retrouver meilleurs que nous sommes à travers la réussite de l'un d'entre nous, de l'une d'entre nous.

Nous avons besoin d'une France qui soit à l'image du sport, c'est-à-dire ce mélange, cette capacité à nous donner les uns et les autres l'appui nécessaire.

Le sport n'est pas un luxe, c'est une nécessité. »

François HOLLANDE

Créteil le 11 février 2012

« Faire du sport un enjeu pour la France »

Plateforme CNOSF - Proposition 1

Constat : L'approche de la pratique des activités sportives (et pas seulement physiques) de la maternelle à l'université n'est aujourd'hui pas assez volontariste. Forts de ce constat, nous vous demandons de vous engager sur la proposition suivante : Développer durablement l'éducation physique et sportive (EPS), base obligatoire et commune à tous les jeunes et la compléter par le renforcement de passerelles avec le mouvement sportif.

Tout commence à l'école

L'Education physique et sportive apporte une maîtrise corporelle (savoir courir, danser, nager...), apprend à préserver sa santé, à respecter des règles, contribue à un équilibre de vie et à se forger une identité indispensable à toute vie sociale. L'Education physique et sportive occupe une place forte dans notre projet éducatif du primaire à l'université.

Tout commence à l'école, pour le sport comme pour tant d'autres domaines. Tous les enfants étant scolarisés, l'EPS à l'école est une chance unique pour que chaque jeune acquiert une culture sportive et soit ainsi incité à pratiquer le sport tout au long de la vie.

Les associations sportives scolaires et universitaires sont une passerelle vers la pratique du sport en dehors de l'école. C'est souvent lors de compétitions UNSS que naît l'envie de s'inscrire dans un club.

Notre ambition

Nous ferons du sport une cause nationale, une priorité de la maternelle à l'université pour les jeunes valides ou en situation de handicap. Nous voulons que chaque établissement scolaire soit un lieu privilégié de découverte et de pratique du sport, nous ne voulons pas d'opération ponctuelle réservant le sport à quelques établissements privilégiés.

L'Éducation Physique et Sportive en premier et second cycle nécessite d'être renforcée principalement par :

- une véritable formation en EPS des professeurs des écoles ;
- une meilleure préparation des professeurs d'EPS à leur mission d'enseignement ;

- le maintien du forfait UNSS de 3 heures ;
- l'augmentation significative du nombre des professeurs d'EPS.

A l'Université, toutes les formations de niveau licence doivent intégrer une option sport évaluée. Le plan Campus doit s'attacher à rénover les infrastructures sportives universitaires.

Le sport scolaire et universitaire doit être confirmé dans sa forme associative et favoriser la continuité de la pratique du sport entre l'école et le mouvement sportif. Le sport scolaire reste le lieu privilégié de l'apprentissage du respect de la règle, du respect de l'autre, du respect de soi.

Un plan d'équipement sera contractualisé avec les collectivités locales. Le plein emploi des équipements sera systématiquement recherché.

Un accord-cadre entre le Ministère de l'Éducation nationale, le Ministère des Sports, le CNOSF et les fédérations sportives scolaires doit être recherché.

Si un enfant passe chaque année 1000 heures à l'école, il lui en reste 2000 de temps libre disponible - temps pendant lequel les inégalités s'expriment le plus fortement. La question de l'éducation ne peut donc se réduire à la seule éducation nationale. C'est pourquoi nous proposons de garantir à tous les jeunes la possibilité de pratiquer le sport dans une association.

Déjà dans notre projet :

« Nous avons vocation à faire du sport pour les jeunes une grande cause, une grande priorité. »

Engagement 1 - Augmenter le nombre de professeurs d'EPS grâce à une partie des 60 000 postes à créer dans l'éducation nationale. Soutenir les associations sportives scolaires.

Engagement 2 - Favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap en s'attachant à lever tous les obstacles, à l'école et en dehors.

Engagement 3 - Favoriser le sport à l'université par un aménagement des horaires et un renforcement des infrastructures.

Engagement 11 - Mettre en place un plan pluriannuel des équipements de niveaux national et local, en liaison avec chacune des régions et dans le cadre de plans cohérents entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Plateforme CNOSF - Proposition 2

Constat : La promotion des bienfaits de la pratique sportive sur la santé et le bien être des Français, valides ou non, contrairement à la future politique sportive européenne 2020, n'est pas aujourd'hui un axe prioritaire des politiques sportives et de santé publique, comme le démontre l'absence d'actions en faveur du développement du sport dans les plans régionaux de santé publique. Forts de ce constat, nous vous demandons de vous engager sur les propositions suivantes :

- *Faire de la promotion des bienfaits de la pratique sportive sur la santé et le bien être des Français, valides ou non, une priorité de santé publique ;*
- *Soutenir la politique européenne du sport axée sur cette problématique et en reconnaître le CNOSF comme opérateur incontournable sur le territoire français.*

Prescrire le sport plutôt qu'une longue liste de médicaments

Imaginez un médicament qui permet d'éviter les maladies cardio-vasculaires, de soigner le diabète, de lutter contre le vieillissement qui limite le risque de récurrence de certains cancers, le stress au travail et qui ne creuse pas le déficit de l'assurance maladie. Il existe : le sport. Il faut donc le prescrire.

La pratique des activités physiques et sportives contribue au bien être physique, mental et social, ainsi qu'à la prévention contre les maladies. Elle joue un rôle thérapeutique. Ces affirmations sont aujourd'hui unanimement prouvées et reconnues.

Nous rejoignons le professeur Luc Montagnier, prix Nobel de médecine, qui écrivait très récemment, avec une vision très transversale de la santé : «Cela signifie de sortir la santé des hôpitaux et la développer dans les écoles, dans les entreprises, dans les clubs de sport...dans le quotidien des individus ». (Le Monde 14/03/2012).

Un exemple : l'obésité touche près de six millions de français et plus d'un enfant sur dix. La première cause de l'obésité c'est l'absence d'activité physique. En France, seuls 25% des actifs de plus de 15 ans pratiquent une activité 3 fois par semaine, ils sont 45 % en Allemagne. Lutter contre la sédentarité, par la pratique du sport, permettrait de réduire de plusieurs milliards d'euros les coûts supportés par l'assurance maladie.

Notre ambition

Nous nous engageons à mettre en place un véritable programme de santé publique, à tous les âges de la vie, basé sur la prescription sportive. Ce programme nécessite une évolution radicale des mentalités nous faisant passer de l'ère du certificat de non contre-indication à celui de «prescription sportive» nécessaire à la santé. Les initiatives de prescription sportive lancées par le mouvement sportif, comme en Ile de France, seront soutenues.

Nous voulons donner sa place au sport dans une politique de santé publique, en l'inscrivant résolument dans tous les programmes de prévention et dans tous les projets régionaux de santé, les contrats locaux de santé et les ateliers santé ville des Zones Urbaines Sensibles.

Nous mobiliserons la participation des mutuelles et des entreprises dans le cadre des contrats collectifs d'assurance complémentaire.

Développer les mobilités douces, aménager les infrastructures sportives, lutter contre les inégalités d'accès au sport, associer le secteur de l'économie sociale et solidaire, le monde de l'entreprise et les mutuelles : voilà des axes forts pour mener une véritable politique de santé publique par le sport.

Il s'agit de mener des grandes politiques transversales à l'image des politiques de lutte contre le tabagisme ou les violences routières. Cette mission relève de l'Etat, qui doit associer toutes les institutions territoriales de l'Europe à la commune et travailler avec tous les acteurs légitimes et compétents, dont le mouvement sportif.

Déjà dans notre projet :

« Il y a l'enjeu de la santé publique. Le sport joue un rôle thérapeutique, il est un acte de prévention contre des maladies. Le sport est une économie pour l'assurance maladie. »

Engagement 7 - Affirmer le rôle du sport dans la politique de santé publique en lui donnant une place dans les Projets Régionaux de santé, les contrats locaux de santé, les ateliers santé ville des Zones Urbaines Sensibles, les contrats collectifs d'assurance complémentaire des entreprises publiques et privées.

Engagement 8 - Revoir en profondeur les obligations de visite médicale pour diminuer les contraintes administratives et financières d'accès au sport, notamment pour le sport scolaire.

Engagement 9 - Développer la prescription du sport par les professionnels de santé.

Plateforme CNOSF - Proposition 3

Constat : La vie des clubs et leur rôle en tant qu'acteurs primordiaux et incontournables du service public du sport, ceux des fédérations et des bénévoles qui les animent, ne sont pas reconnus à leur juste valeur. Forts de ce constat, nous vous demandons de vous engager sur la proposition suivante : Affirmer la reconnaissance de l'utilité sociale des associations sportives, de l'engagement bénévole et la volonté de faciliter le fonctionnement des clubs par l'allègement des contraintes tout en leur proposant un accompagnement efficace.

L'association sportive, lieu de vie, lieu d'éducation

La Charte d'engagements réciproques, signée entre l'Etat et le mouvement associatif dont le CNOSF, lors du centenaire de la loi de 1901, reconnaît l'importance essentielle de la contribution associative à l'intérêt général. Elle rappelle la règle d'indépendance des associations, leur rôle fondamental dans la cohésion de la société, dans la vie publique grâce aux engagements volontaires des femmes et des hommes, leur participation active aux politiques publiques. Elle précise que les associations peuvent être des partenaires de l'action publique, jamais des prestataires.

Promouvoir la vie des 175 000 associations sportives et l'engagement des 2,5 millions de bénévoles est d'intérêt général. L'association sportive remplit, à côté de l'école, cette vocation d'un « autre lieu éducatif » : elle permet à chaque jeune de se construire. Le sport pratiqué en groupe tout au long de la vie enrichit la qualité de la vie sociale, il permet de conduire des projets, de s'engager, de s'intégrer, de se construire une identité. L'association sportive est le lieu d'une éducation populaire.

Notre ambition

Nous ferons vivre les engagements inscrits dans la charte de 2001, qui répondent aux attentes légitimes du CNOSF. En concertation avec ce dernier, nous envisageons de décliner la charte dans le champ du sport. Ce nouveau texte sera le cadre des engagements que nous prendrons au bénéfice de la vie associative sportive. Il sera régulièrement évalué.

L'association sportive est d'utilité sociale. Ses ressources humaines et financières seront consolidées et l'investissement des bénévoles sera davantage reconnu par un ensemble de mesures comme l'accès à la validation des acquis de l'expérience et l'ouverture à un droit

au « Congé engagement ». Nous assurerons la promotion des dispositions actuellement existantes comme les réductions d'impôts.

La valorisation du bénévolat se doublera d'un soutien ciblé à la vie associative en matière de professionnalisation. Nous souhaitons orienter une partie des jeunes en service civique et des « Emplois d'avenir » vers le sport au bénéfice des territoires identifiés comme prioritaires et des populations qui en ont le plus besoin. En outre, le CNDS se verra doté d'un fonds de 1200 emplois et ses moyens destinés aux associations seront renforcés. Nous veillerons par ailleurs à accompagner de manière pérenne les groupements d'employeurs et les structures locales de conseil et de soutien à la vie associative.

Il nous faudra alléger considérablement les contraintes qui alourdissent les charges des bénévoles et qui n'ont pas de justifications pertinentes (volumineux dossier de demandes de subventions, obligation de déclaration de stage...). Nous souhaitons en effet une réduction drastique des contraintes administratives des clubs afin que le temps du bénévolat s'oriente davantage vers les pratiques et l'accueil des nouveaux publics.

Il n'y a d'ambition pour le sport qu'en soutenant le bénévolat et la vie associative.

Déjà dans notre projet :

« Le grand enjeu, et cela va bien au-delà du sport, c'est de développer l'éducation populaire et de soutenir les associations, les bénévoles qui se consacrent à l'accompagnement des enfants pour la culture, pour le sport, pour la formation de l'esprit et du corps. »

Engagement 4 - Soutenir le travail des associations en créant un fonds de 1200 emplois au sein du CNDS et en orientant des emplois d'avenir - 150 000 au cours du prochain quinquennat – vers le sport.

Engagement 6 - Faciliter l'engagement bénévole en diminuant leurs contraintes administratives et en soutenant la vie associative.

Plateforme CNOSF - Proposition 4 « formation »

Constat : Aujourd'hui, il existe une inadéquation entre qualification et emploi sportif de club qui pénalise le développement de la pratique et par conséquent la création de milliers d'emplois. Forts de ce constat, nous vous demandons de vous engager sur la proposition suivante : Améliorer la formation d'un encadrement professionnel afin de développer, dans les clubs, les pratiques pour le plus grand nombre (différentes de la seule compétition de haut niveau) et y accueillir le mieux possible ces nouveaux publics et les fidéliser.

Un encadrement adapté, condition de développement du sport

Mieux former les professionnels de l'encadrement à la diversité des pratiques, c'est assurer le développement des clubs, des fédérations et de la filière économique du sport (tourisme, équipementiers...).

Les orientations données par le gouvernement à la rénovation de la formation de l'encadrement sportif se sont transformées en une libéralisation excessive. Les nouvelles qualifications répondent mal aux besoins du marché de l'emploi sportif. L'offre de formation est difficilement lisible pour l'employeur et le jeune intéressé par une carrière dans le sport.

Nous voulons garantir à tous les jeunes la possibilité de pratiquer le sport dans une association et permettre à chacun de pratiquer le sport tout au long de la vie. Pour atteindre ces deux ambitions, le mouvement associatif a besoin d'un encadrement plus nombreux et mieux formé à la diversité des pratiques.

Les formations devront pouvoir répondre à ces ambitions et à notre engagement de créer un fonds emploi de 1200 postes et d'orienter une partie des 150.000 emplois d'avenir vers les associations sportives.

Notre ambition

Nous voulons réformer le système de formation et de réglementation des métiers du sport pour atteindre les objectifs suivants :

- faciliter l'accès des jeunes à un premier emploi dans le sport ;

- assurer la pérennisation des professionnels de l'encadrement sportif dans leur emploi ;
- prendre en charge la reconversion des éducateurs confrontés à la pénibilité de leur travail.

Nous ouvrirons une large consultation pour faire évoluer les formations aux métiers du sport tenant compte de la diversité des pratiques. Cette consultation pilotée par l'Etat s'organisera autour de grands principes :

- le respect des professionnels en activité ;
- la garantie pour les usagers d'un encadrement de qualité ;
- la prise en compte de la dynamique européenne et régionale ;
- la nécessité d'une formation tout au long de la vie professionnelle ;
- le rappel du rôle de la puissance publique comme garante de l'intérêt général.

La possibilité des associations de créer des emplois sera amplifiée par une adaptation des formations.

Notre exigence d'un service public du sport de qualité passe par un encadrement de qualité.

Déjà dans notre projet :

« Je souhaite orienter les emplois d'avenir, 150 000 au cours du prochain quinquennat, vers le sport, au bénéfice des associations dans les territoires qui sont identifiés comme prioritaires. »

Engagement 4 - Soutenir le travail des associations en créant un fonds de 1200 emplois au sein du CNDS et en orientant des emplois d'avenir - 150 000 au cours du prochain quinquennat – vers le sport.

Engagement 13 - Revoir en profondeur la formation de l'encadrement du sport. Développer la formation tout au long de la vie pour favoriser le premier emploi des jeunes et la reconversion des seniors, sans rien céder sur l'exigence de qualité.

**Plateforme CNOSF - Proposition 4 bis
« pratique pour le plus grand nombre »**

Constat : Aujourd'hui, il existe une inadéquation entre qualification et emploi sportif de club qui pénalise le développement de la pratique et par conséquent la création de milliers d'emplois. Forts de ce constat, nous vous demandons de vous engager sur la proposition suivante : Améliorer la formation d'un encadrement professionnel afin de développer, dans les clubs, les pratiques pour le plus grand nombre (différentes de la seule compétition de haut niveau) et y accueillir le mieux possible ces nouveaux publics et les fidéliser.

Le sport, un droit pour toutes et tous

Chaque français actif dispose de plus de 30h de loisirs par semaine. L'augmentation de la dépense de consommation des ménages en services culturels et récréatifs ne cesse de croître.

Les grandes inégalités dans le temps de travail sont connues ; celles du temps de loisirs, principalement pour les femmes, sont oubliées. 82 % des personnes appartenant au quart de la population la plus aisée pratiquent le sport, mais seulement 60 % des personnes dans les ménages les moins aisés. Il y a des barrières, des barrières psychologiques, des barrières financières, des barrières sociales qui se sont érigées et qui aboutissent à de profondes inégalités dans l'accès aux pratiques sportives. Le service public du sport a vocation à résorber ces inégalités.

Notre ambition

Nous l'affirmons avec force : nous voulons permettre à chacun, tout au long de la vie, de pratiquer et d'encadrer le sport pour son émancipation sa santé, et son épanouissement personnel.

Pour atteindre cet objectif, nous mènerons une politique publique volontariste mobilisant plusieurs ministères, formant l'encadrement, soutenant la vie associative, s'appuyant sur les politiques d'aménagement de la ville et des territoires en métropole et en outre mer.

Les établissements publics du Ministère des Sports, tel l'INSEP, sont mobilisés essentiellement sur deux missions : le haut niveau et la formation. Nous créerons un Institut National du Loisir Sportif. Avec cet institut, l'Etat sera positionné en expert et innovateur. On ne peut pas vouloir mener une politique pour la pratique du sport tout au long de la vie sans consacrer de l'intelligence pour réfléchir sur les besoins en matière d'équipement, de formation, de développement durable, d'aménagement des territoires, et sans regarder ce qui se fait de bien à l'étranger...

Notre politique en faveur du monde associatif nous permettra de favoriser l'accès au sport pour tous et de réduire les inégalités.

Déjà dans notre projet :

« Le deuxième engagement que je prends devant vous, c'est de permettre à tous les Français de pratiquer le sport de leur choix tout au long de la vie. »

Engagement 14 - Créer un institut national du loisir sportif, qui fédérera les acteurs du secteur et permettra de disposer d'une expertise spécifique sur le sport pour tous.

Engagement 2 - Favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap en s'attachant à lever tous les obstacles, à l'école et en dehors.

Engagement 6 - Favoriser plus encore l'accès des femmes aux pratiques sportives ainsi qu'aux responsabilités associatives.

Engagement 12 - Favoriser la pratique en outre-mer avec en particulier une augmentation des moyens du fonds d'échange culturel et sportif pour financer les déplacements

Plateforme CNOSF - Proposition 5

Constat : La répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales dans le domaine du sport n'est pas clairement définie, ce qui ne facilite pas la structuration et le développement de la pratique sportive dans les territoires. Forts de ce constat, nous vous demandons de vous engager sur la proposition suivante : Clarifier ces compétences et assurer la présence du mouvement sportif au sein d'instances de concertation, étant bien entendu que cette clarification doit traduire un engagement plus fort des uns et des autres.

Vers une nouvelle organisation d'un véritable service public du sport

En cinq ans et cinq ministres, l'Etat s'est effacé du sport. Le démantèlement du ministère des sports, de son administration régionale et départementale, de ses établissements, affaiblit considérablement notre modèle républicain, sans apporter la moindre perspective au monde sportif. La position du ministère des sports au sein d'un pôle des ministères sociaux est un échec. La menace pesant sur l'intervention des collectivités territoriales remet en cause le développement local des politiques sportives.

Réhabiliter le service public du sport suppose nécessairement de sortir de cette logique. Il convient de mobiliser tous les acteurs autour d'une vision solidaire et territoriale du sport, renforçant la mission de service public rendue aux citoyens dans nos territoires et particulièrement aux jeunes, du club local jusqu'à l'élite.

Le service public du sport associe le mouvement sportif, les collectivités locales et l'Etat. La qualité et la force de chacun des trois acteurs sont essentielles pour élargir la place du sport dans notre société.

Notre ambition

L'organisation du sport doit être comprise, lisible et partagée. Nous nous engageons à apporter au sport une meilleure structuration grâce à une clarification des compétences et des responsabilités. L'Etat, pilote, stratège et régulateur sera le garant de la cohérence des politiques publiques, autour d'un Ministère des Sports de plein exercice. Le mouvement sportif, force de propositions et d'initiatives, peut structurer, mutualiser les offres de développement de la pratique, piloter et réguler certaines orientations de politique publique à l'international ou encore pour le haut niveau.

L'engagement des collectivités locales en matière sportive doit être mieux reconnu. Le pacte de confiance, conclu lors d'une nouvelle étape de la décentralisation, consacra pleinement le sport. Le CNOSF sera consulté dans le cadre de la préparation de cette décentralisation.

La loi cadre de modernisation du sport que nous prévoyons fixera les ambitions collectives et les prérogatives de chacun. Le CNOSF sera largement associé à son élaboration. La loi reconnaîtra des instances permanentes de consultation au niveau national et au niveau régional, dotées de prérogatives propres, respectueuses de tous les acteurs et œuvrant pour la construction commune du service public du sport de demain. Ces assemblées participeront à la construction des projets sportifs de territoire.

Déjà dans notre projet :

« Ce qu'il faut, c'est mobiliser des financements de toutes parts, de l'Etat sûrement, des collectivités locales — qui font déjà beaucoup pour le sport, les mêmes collectivités locales que l'on voulait il y a peu empêcher d'intervenir en matière de sport au nom d'une réforme territoriale qui n'avait pas de sens. »

Engagement 26 - Mettre en place un service public du sport associant l'Etat, les collectivités et les fédérations sportives.

Engagement 27 - Créer des Assemblées régionales du sport et relancer la dynamique de l'Assemblée nationale du sport en impliquant réellement tous les acteurs.

Engagement 30 - Etablir une nouvelle loi-cadre pour moderniser l'organisation du sport en France.

Plateforme CNOSF - Proposition 6

Constat : Il n'existe pas de projet sport dans le Grand Paris. Le CNOSF travaille sur celui de créer un « pôle d'excellence sportive Grand Paris ». Celui-ci comprendrait, a minima, les sièges des fédérations et du CNOSF, une université (déjà existante à laquelle le projet s'adosserait), des laboratoires de recherche, des entreprises innovantes du secteur, etc... complété par des équipements sportifs temporaires ou pérennes, ce projet ambitieux et structurant pour le sport français pourrait servir de base à une prochaine candidature à des Jeux olympiques d'été. Forts de ce constat, nous vous demandons de vous engager sur la proposition suivante : Soutenir et aider le mouvement sportif à voir ce projet ambitieux et structurant se concrétiser.

Promouvoir la filière économique du sport

Le CNOSF porte un projet de « pôle d'excellence sportive Grand Paris ». Cette initiative positive et originale a un triple objectif de développement du sport, de rayonnement international et d'aménagement du territoire.

Nous avons la conviction qu'à l'image du CONI à Rome ce projet sera fédérateur pour le mouvement sportif français et qu'il entraînera une dynamique forte en faveur du développement du sport.

Notre ambition

Nous soutiendrons ce projet qui doit être précisé afin d'examiner sa faisabilité financière et d'envisager son lieu d'implantation. L'Etat jouera pleinement son rôle aux côtés du CNOSF pour l'accompagner.

Au-delà de la création de ce « pôle d'excellence », nous souhaitons soutenir la constitution d'une véritable filière économique d'excellence dans le secteur du sport impliquant l'ensemble du territoire français. Nous avons la conviction que le sport est facteur d'innovation et de croissance.

L'Etat doit créer les conditions, avec les collectivités partenaires, les universités et le secteur privé, de l'émergence d'une nouvelle filière économique sportive associant les acteurs économiques du sport (fournisseurs spécialisés, fournisseurs de services,

fabricants, ...) et les institutions sportives en particulier le nouvel Institut national du sport loisir.

Dans un secteur en fort développement à l'international, une filière de classe mondiale favoriserait l'accélération de l'innovation, l'accroissement de la productivité, la création de nouvelles entreprises et la promotion des savoir-faire français.

Le projet de « pôle d'excellence » porté par le CNOSF pourrait constituer l'acte fondateur de cette dynamique qui bénéficiera à tous, des entreprises du sport et aux équipes de France.

Ces initiatives constitueront un argument déterminant dans le cadre d'une future candidature olympique française.

Déjà dans notre projet :

« J'entends donc faire du sport un facteur de croissance et de création d'emplois. Il y a trop de gâchis, trop de gisements inexploités. »

Engagement 25 - Créer un pôle de compétitivité autour du sport, en rassemblant enfin les acteurs économiques, l'université, la recherche, et les sportifs.

Plateforme CNOSF - Proposition 7

Constat : La politique du sport de haut niveau et sa gouvernance doivent être repensées, avec comme objectif central la performance. Forts de ce constat, nous vous demandons de vous engager sur la proposition suivante : Mettre en place avec l'Etat un nouveau dispositif qui allierait coordination, accompagnement et expertise et dont le mouvement sportif serait le pilote. La création d'une cellule d'experts installée au CNOSF en charge d'appuyer, de suivre et d'évaluer les politiques sportives mises en place par les fédérations (détection, perfectionnement, suivi social) viendrait compléter utilement ce dispositif.

Une nouvelle répartition des responsabilités pour un sport plus performant

Le sport de haut niveau incarne des valeurs : il est persévérance, exigence, volonté. Il réunit des sportifs d'origines sociales et culturelles très diverses. Il crée des moments d'émotions collectives inoubliables, des moments de vie qu'on ne peut remplacer par des mots. Ces valeurs et cette fraternité doivent être reconnues et encouragées.

La pratique du sport de haut niveau est en premier lieu une initiative individuelle tournée vers l'excellence, source de maîtrise corporelle et d'épanouissement personnel.

L'investissement public dans le sport de haut niveau contribue à relever deux ambitions d'intérêt général :

- Le développement du sport, le sportif est un messenger et un exemple ;
- Le rayonnement de la France, le sportif est un ambassadeur.

Notre ambition

Les résultats du sport français sont d'un très bon niveau, et nous avons l'ambition de faire mieux encore, en associant et en coordonnant l'action de tous les acteurs. Chaque discipline sportive doit pouvoir accéder aux meilleurs résultats internationaux.

Nous avons l'ambition de transférer des responsabilités au CNOSF sans pour autant réduire le soutien de l'Etat.

La charte du CIO confère aux Comités olympiques nationaux le devoir de « constituer leurs délégations aux Jeux Olympiques ». En France, l'Etat conserve encore aujourd'hui

des prérogatives dans la procédure de sélection de l'équipe olympique. Nous en confierons toute la responsabilité au mouvement sportif.

Nous nous engageons à doter le CNOSF d'une équipe de « Préparation Olympique » qu'il pilotera, composée d'experts de haut niveau, chargée d'une mission d'appui et d'accompagnement auprès des fédérations sportives. Cette évolution imposera une coordination renforcée entre le mouvement sportif et l'INSEP. L'implication du mouvement sportif au sein de l'Institut ayant vocation à s'élargir au bénéfice de la performance des équipes de France.

Le CNOSF et les fédérations auront ainsi la responsabilité des résultats du sport français. La commission du sport de haut niveau renouvelée conservant sa mission de définition des orientations de la politique nationale du sport de haut niveau.

Nous renforcerons le statut des sportifs de haut niveau et nous créerons une cellule dédiée au suivi des sportifs à l'issue de leur carrière. Le sport de haut niveau, pratique hors normes, nécessite de toujours regarder la femme et l'homme derrière le champion et de le soutenir pendant et après sa carrière.

Déjà dans notre projet :

« Le sport de haut niveau exige que nous regardions aussi l'homme, la femme derrière le sportif. Que nous le soutenions encore plus, après sa carrière. Les fins de vie sportives sont des débuts de vie professionnelle difficiles. »

Engagement 15 - Renforcer le statut des sportifs de haut niveau en élargissant leurs droits sociaux, leurs droits en matière de formation et d'insertion professionnelle.

Engagement 16 - Accompagner les sportifs de haut niveau à l'issue de leur carrière, en collaboration avec les fédérations sportives, en mobilisant les entreprises, et en créant une cellule dédiée à leur intention.

Engagement 28 - Engager le CNOSF et les Fédérations sportives vers plus de responsabilités en matière de politique du sport de haut niveau et de politique sportive étrangère.

Plateforme CNOSF - Proposition 8

Constat : Le cahier des charges de la plupart des fédérations internationales impose la garantie de fourniture d'un signal de télévision et un minimum de retransmission. Sans cette garantie, il est impossible d'obtenir de grandes organisations sportives et donc de faire partie des grandes nations organisatrices. Forts de ce constat, nous vous demandons de vous engager sur la proposition suivante : Imposer dans le cahier des charges de la télévision de service public l'obligation d'assurer le signal de retransmission d'un événement sportif de niveau mondial.

Une plus grande diversité sur les écrans numériques

De nombreux événements sportifs de niveau mondial ont lieu en France, annuellement ou exceptionnellement. Diffusées par le service public, des compétitions aussi prestigieuses que Roland-Garros ou le Tour de France contribuent au rayonnement planétaire de notre pays. Les chaînes publiques diffusent également d'autres événements sportifs de niveau mondial quand ils ont lieu sur notre territoire : des compétitions au public déjà constitué (Football, Rugby, ...), d'autres qui nécessitent un soutien médiatique du service public.

S'il apporte régulièrement son soutien aux compétitions, rien n'oblige aujourd'hui le service public de télévision, ni dans ses statuts, ni dans le contrat d'objectifs et de moyens qui le lie à l'Etat, d'assurer le signal de retransmission d'un événement sportif de niveau mondial quand il a lieu sur notre territoire, ce qui peut constituer une barrière à l'organisation en France de grandes compétitions.

Tous ces sujets ne doivent plus être appréhendés au travers du seul prisme de la télévision, mais en termes d'écrans numériques au sens large.

Notre ambition

Nous nous engageons donc à redéfinir le cahier des charges des chaînes de télévisions du service public. Les chaînes de télévision auront l'obligation d'étudier, avec les fédérations candidates à l'organisation d'une grande compétition internationale, la possibilité d'assurer le signal de retransmission.

Au delà des grands événements, nous souhaitons assurer plus de diversité dans la diffusion du sport. En 2010, 98% de l'offre télévisée sportive étaient payantes et 57% des foyers

français n'y avaient pas accès. Seules 21 disciplines étaient retransmises par le gratuit, contre 48 vingt ans plus tôt.

Pour cela, nous avons soutenu le principe de candidature d'une chaîne Sport à l'une des six nouvelles fréquences de TNT gratuite attribuées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel.

Nous nous attacherons à retrouver sur les chaînes du service public la notion d'exposition d'événements « appartenant au patrimoine national », l'obligation d'exposition d'un « large éventail de disciplines » et la promotion d'enjeux citoyens (développement de la pratique, lutte contre les discriminations, la violence, le dopage, l'addiction aux jeux d'argent...).

Nous réviserons les événements listés dans le décret « Télévision Sans Frontière » en faveur du sport féminin et des sports d'audience modeste dont le handisport.

La transmission de notre culture sportive est en jeu, elle exige plus de diversité sur nos écrans.

Déjà dans notre projet :

« Et parce qu'il y a, aussi, un sport que j'aime – le football – qui écarte d'autres clubs ou d'autres sports comme le hand ou le basket. Nous avons besoin de diversité, de pluralité, y compris à la télévision. »

Engagement 23 - Promouvoir la visibilité de toutes les disciplines auprès du plus grand nombre sur les écrans numériques. Réviser à la hausse les événements listés dans le décret « Télévision Sans Frontière ».

Plateforme CNOSF - Proposition 9

Constat : L'accueil d'événements majeurs comme les JO d'été ou d'hiver échappe depuis 30 ans à la France et la présence de Français à des postes à responsabilités dans les instances internationales, outre être une nécessité en soi, est un élément incontournable pour y parvenir. Forts de ce constat, nous vous demandons de vous engager sur la proposition suivante : En synergie avec le nouveau Conseil stratégique international mis en place au sein du Centre national pour le développement du sport :

- *développer une coordination efficace entre les différentes institutions et reconnaître clairement les prérogatives dévolues au mouvement sportif ;*
- *soutenir les projets d'équipements sportifs structurants, notamment les projets portés par les fédérations, qui contribueraient à accueillir des événements sportifs internationaux majeurs.*

Pour le retour des Jeux Olympiques et Paralympiques en France

La France a organisé avec succès des grandes compétitions internationales, elle continuera à le faire dans les années à venir. Elles constituent un levier pour le rayonnement du pays et de ses territoires, le développement du sport et la cohésion nationale. Le sport est une clé d'entrée universelle.

C'est pourquoi la France doit se donner les moyens pour obtenir l'organisation de grands événements internationaux dont les Jeux Olympiques et Paralympiques et les Jeux Olympiques de la Jeunesse au moment où l'alternance continentale offrira de réelles chances de succès.

Notre ambition

Les candidatures aux grands événements doivent émaner du mouvement sportif et être porteuses de projets de développement du sport. A ces deux conditions, nous les soutiendrons totalement.

Il est nécessaire de mettre en place une politique internationale sportive ambitieuse. La France a de nombreux atouts à faire valoir pour conduire cette politique qui viserait quatre objectifs :

- valoriser l'image de la France en s'appuyant sur les résultats des équipes nationales et l'organisation de grandes événements ;

- étendre notre rayonnement au sein des instances sportives internationales ;
- soutenir les politiques sportives de pays en voie de développement ;
- valoriser les produits et les savoir-faire français en relation avec les organismes publics français chargés de la promotion de la France.

Le tout nouveau Comité stratégique international, installé au sein du CNDS, ne peut répondre à ces objectifs ambitieux. L'impulsion nécessaire pour une telle entreprise relève du plus haut niveau de l'Etat.

Le CNOSF doit être plus investi et prendre en charge la responsabilité d'une structure qui assurera la coordination nécessaire entre tous les acteurs publics et privés, sans réduire pour cela l'engagement de l'Etat.

Nous avons enfin l'ambition de doter la France des équipements indispensables pour accueillir des grandes compétitions internationales, en favorisant leur implantation dans des territoires délaissés. Ils seront conçus dans le respect des plus hautes normes environnementales.

Nous réaliserons un plan national des infrastructures sportives tenant compte des besoins exprimés par chacune des fédérations sportives et le CNOSF.

Déjà dans notre projet :

« Nous devons faire en sorte que nous soyons mieux organisés, mieux armés pour accueillir les grandes compétitions internationales sur notre territoire. »

Engagement 11 - Mettre en place un plan pluriannuel des équipements de niveaux national et local, en liaison avec chacune des régions et dans le cadre de plans cohérents entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Engagement 17 - Promouvoir les candidatures de la France aux grandes compétitions internationales, aux Jeux Olympiques et Paralympiques, aux Jeux Olympiques de la Jeunesse. Elles doivent émaner du mouvement sportif et être porteuses de projet de développement du sport.

Plateforme CNOSF - Proposition 10

Constat : Les actes illicites tels que dopage, tricherie, corruption, violence ou autres déviances mettent en péril les valeurs du sport. Ils sont une atteinte à son image sans que pour autant il y ait de délit reconnu. Forts de ce constat, nous vous demandons de vous engager sur la proposition suivante : Instaurer un délit d'atteinte à l'image ou à l'éthique du sport, permettant de sanctionner, y compris au plan financier, les actes illicites tels que dopage, tricherie, corruption, violence ou autres déviances mettant en péril les valeurs du sport. Le CNOSF pourrait être ainsi autorisé à se porter partie civile au nom du mouvement sportif.

Le sport doit être éthique

L'éthique sportive est exigeante. Elle va bien au-delà du simple respect de règles. Bien sur, elle recouvre la condamnation de la tricherie, du dopage, de la violence, celle des trafics de jeunes talents, celle du harcèlement, de la discrimination ou de la corruption... autant de faits que la loi pénale sanctionne déjà, le plus souvent, comme des infractions.

Mais l'éthique est bien plus : une façon de penser et d'agir qui privilégie connaissance et maîtrise de soi, respect de l'autre et fair-play dans la recherche et le plaisir commun de l'effort et de l'amitié. Autant de valeurs que le quotidien apprend à ceux qui s'engagent au sein d'une association sportive. On n'insistera jamais assez sur le rôle essentiel des éducateurs et des dirigeants, ainsi que sur le devoir d'exemplarité qui leur incombe.

Mais il faut bien prévoir les risques de manquements, surtout à une époque où la montée du pouvoir de l'argent multiplie les tentations.

Notre ambition

Nous souhaitons aider le mouvement sportif à renforcer son pouvoir de police interne en optimisant les systèmes disciplinaires fédéraux.

Les déviances sportives les plus graves font déjà l'objet de multiples incriminations pénales, aussi nous ne souhaitons pas instituer un nouveau « délit d'atteinte à l'image ou à l'éthique du sport ».

Par ailleurs, la définition des éléments d'une telle infraction serait extrêmement difficile et l'équilibre de cette mesure très délicat. A partir de quelle gravité engager une procédure ? Comment concilier le temps de la justice pénale avec l'urgence du temps sportif ? Comment concilier des procédures nationales avec l'équilibre laborieusement mis au point au plan international, en matière de dopage notamment ?

En revanche une réflexion sera engagée en concertation avec le mouvement sportif afin d'élargir les possibilités de constitution de partie civile du CNOSF.

Le mouvement sportif sera largement associé à l'élaboration de la loi cadre sur le sport qui traitera les questions d'éthique sportive. La sincérité du résultat est l'essence même du sport.

Déjà dans notre projet :

« Et nous savons bien qu'il y a des maux terribles, dans le sport – le dopage, les matchs truqués. »

Engagement 18 - Renforcer la lutte contre le dopage. Garantir l'autonomie de l'Agence française de lutte contre le dopage.

Engagement 19 - Lutter contre la corruption sportive en travaillant à la création d'une agence mondiale contre la fraude sportive.

Engagement 20 - Renforcer la lutte contre les addictions liées aux paris en ligne.

Engagement 21 - Promouvoir au sein de l'Union Européenne la régulation du sport professionnel. Affirmer la nécessité d'une Direction Nationale de Contrôle et de Gestion dans tous les pays.

Engagement 22 - Moraliser la profession d'agents sportifs. Interdire par la loi leur rémunération par les clubs.

Plateforme CNOSF - Proposition 11

Constat : Le mouvement sportif français aspire à davantage de responsabilités, à l'image de ce qui se fait chez certains de nos voisins européens. Forts de ce constat, nous vous demandons de vous engager sur la proposition suivante : Créer un véritable partenariat vertueux entre l'Etat et le CNOSF au moyen d'un contrat pluriannuel, affirmer la volonté de l'Etat d'être un facilitateur d'actions pour le mouvement sportif et modifier le code du sport afin de rééquilibrer les différentes représentations au sein du CA du CNDS.

Vers plus de responsabilités pour le mouvement sportif

Le mouvement sportif démontre par ses résultats sportifs et le développement du nombre de ses adhérents qu'il est en capacité d'exercer de plus amples responsabilités. Le CNOSF aspire à plus de responsabilités, sa demande est légitime.

Le mouvement sportif délivre dix sept millions de licences au sein de 175 000 associations. Vingt millions de français pratiquent régulièrement ou occasionnellement une activité physique ou sportive en dehors du mouvement sportif. L'Etat doit considérer tous les modes de pratique.

L'organisation du service public du sport est ancienne, elle prend peu en compte la diversité des pratiques, les collectivités locales (financier public majoritaire à 90%) et la filière économique. Elle doit évoluer vers un nouvel équilibre intégrant réellement ces pratiques et ces acteurs oubliés aux cotés du mouvement sportif et de l'Etat.

L'organisation du sport doit être comprise, lisible et partagée. La bonne gouvernance du sport passe par la redéfinition du rôle de chacun dans le cadre du service public du sport au bénéfice des pratiquants.

La suppression de toute structure de concertation nationale pendant 5 ans et l'installation en fin de mandat d'une instance équilibrée, la Conférence Nationale du Sport, démontrent le peu de volonté d'une réelle prise en compte de tous les acteurs du sport par la majorité en place.

Notre ambition

Nous voulons installer une relation équilibrée et de confiance entre l'Etat et le CNOSF et lui conférer plus de responsabilités dans un cadre contractuel sur le sport de haut niveau,

les relations internationales et les aides du CNDS à ses comités régionaux et départementaux.

L'ensemble de ces missions ainsi confiées au CNOSF fera l'objet d'une contractualisation précise. Dans le cadre des contrats d'objectifs que nouent les pouvoirs publics avec le mouvement associatif sportif nous sécuriserons les financements en les inscrivant dans un cadre pluriannuel.

Le CNOSF doit aussi être à l'initiative puis le porteur des candidatures aux Jeux Olympiques et Paralympiques, et aux Jeux Olympiques de la Jeunesse.

Nous installerons des instances permanentes de consultation au niveau national et au niveau régional, dotées de prérogatives propres, respectueuses de tous les acteurs et œuvrant pour la construction commune du service public du sport de demain. Le mouvement sportif devra y prendre toute sa place, la présidence de sera confiée à une personnalité issue du monde sportif.

Nous ouvrirons un chantier législatif qui débouchera sur une loi cadre, le mouvement sportif sera associé. Elle fixera les nouvelles responsabilités des acteurs qui auront des conséquences sur la composition des différentes instances : CNDS, Commission nationale du sport de haut niveau, Conseils d'administration des établissements publics du Ministère des Sports...

Déjà dans notre projet :

« Nous aurons surtout à clarifier les responsabilités. Qu'est-ce qui relève de l'Etat, qu'est-ce qui relève des collectivités locales et des fédérations ? Donc, le mouvement sportif. »

Engagement 26 - Mettre en place un service public du sport associant l'Etat, les collectivités et les fédérations sportives.

Engagement 27 - Créer des Assemblées régionales du sport et relancer la dynamique de l'Assemblée nationale du sport en impliquant réellement tous les acteurs.

Engagement 28 - Engager le CNOSF et les Fédérations sportives vers plus de responsabilités en matière de politique du sport de haut niveau et de politique sportive étrangère.

Plateforme CNOSF - Proposition 12

Constat : Le contexte actuel entraîne une inquiétude sur les investissements et dépenses publiques liées au sport. C'est tout le rôle sociétal du mouvement sportif qui pourrait être en danger. Fort de ce constat, nous vous demandons de vous engager sur les propositions suivantes : Redéfinir et consolider le financement du sport, en cohérence avec le nouveau partenariat évoqué au point précédent : de nouvelles compétences, de nouveaux moyens d'actions, pour plus d'efficacité.

Innover en matière de financement et mobiliser tous les moyens

Le sport est reconnu pour créer de la cohésion sociale, participer à l'éducation de la jeunesse, favoriser la bonne santé. Il doit être partie prenante de ces politiques publiques. Le sport à moindre coût permettra d'atteindre des objectifs ambitieux.

Il faut renforcer le rôle sociétal du mouvement sportif, partenaire essentiel des politiques publiques et principal opérateur de terrain avec ses 175 000 associations. Nous attachons la plus grande importance à la vie associative et aux conditions de son expression qui devront être les plus sereines possibles.

Notre ambition

Nous nous engageons à ce que les moyens publics nationaux affectés au sport soient stabilisés. De nouveaux modes de financement devront être explorés et les financements affectés sur les politiques publiques prioritaires.

Il s'agit entre autre de renforcer la solidarité économique entre le secteur amateur et le secteur professionnel. Il faut cesser d'opposer le sport amateur et le sport professionnel. Nous devons faire en sorte que le monde amateur puisse être une chance pour le monde professionnel, et le monde professionnel un atout pour la pratique sportive du plus grand nombre. Les recettes provenant de la taxe Buffet et celle des jeux d'argent seront augmentées.

Le sport bénéficiera de mesures générales : les emplois d'avenir, l'accroissement du nombre des professeurs, le développement du service civique, le livret épargne industrie. Le sport profitera ainsi de moyens humains nouveaux au bénéfice de la pratique sportive.

Le sport bénéficiera également de son inscription dans les grandes politiques publiques de la jeunesse, de l'éducation, de la cohésion sociale, de la santé.

Investir dans le sport c'est investir dans l'avenir.

Déjà dans notre projet :

« L'Etat devra montrer l'exemple et les collectivités locales être engagées dans des politiques cohérentes. Et puis, aller chercher des moyens financiers – mais où ? En affirmant la solidarité entre le sport professionnel et le sport amateur, par des transferts financiers nécessaires »

Engagement 10 - Renforcer les moyens du CNDS en augmentant les recettes provenant de la taxe Buffet et celle des jeux d'argent.

Engagement 24 - Soutenir les PME et TPE de la filière sport en les faisant profiter du livret épargne industrie.

Pour mettre en place ces projets ambitieux

Nous établirons une loi cadre de modernisation de l'organisation du sport en France.

Les principales évolutions porteront sur :

- Les missions du service public du sport ;
- La répartition des responsabilités des différents acteurs du service public du sport ;
- Le statut du sportif de haut niveau ;
- La modernisation du dispositif de formation aux métiers du sport ;
- La régulation du sport professionnel ;
- La lutte contre les dérives du sport.

Le sport est aujourd'hui dans un pôle de réparation sociale. Nous installerons un Ministère des Sports inscrit dans un grand pôle éducatif. Ce rattachement correspond à l'histoire et à l'identité du Ministère des Sports voulu par les fondateurs de la Ve République lors de la création du Haut-commissariat à la Jeunesse et aux sports. Entre pôle social et pôle éducatif, le choix est pour nous limpide.

Le ministère des sports n'a pas vocation à se fondre dans celui de l'éducation nationale. Il sera un ministère de plein exercice. Nous le voulons régulateur, stratège, rassembleur, respectueux des collectivités locales.

Les grands dossiers du sport sont transversaux, ils nécessitent un travail permanent avec d'autres départements ministériels.